

Juillet 2026

Projet éolien du Vent des Vignes Commune de Boulages



CONSULTATION DU PUBLIC : Présentation synthétique du projet



Photomontage du projet. Vue depuis la route D56 à l'Est de Boulages



Initialement porté par l'entreprise Calycé, le projet éolien du Vent des Vignes résulte d'un partenariat de plus de 5 ans avec les acteurs locaux et d'expertises techniques et environnementales menées entre 2023 et 2025.

A la suite de l'acquisition de Calycé en 2025, le groupe wpd a poursuivi le projet dans une logique de continuité avec les interlocuteurs locaux. Une demande d'autorisation a ainsi été déposée auprès de la Préfecture en avril 2026.

Après une phase de vérification de son contenu, les services de l'Etat ont considéré le dossier recevable pour entamer la consultation du public du projet. La phase qui débute prochainement pour une durée de trois mois sera l'occasion de donner votre avis sur le projet éolien proposé sur la commune de Boulages.

Ce document présente succinctement le projet. Le détail des données liées au projet sont consultables dans « l'étude d'impact sur l'environnement » et dans son « résumé non technique ».

Ils sont disponibles au format numérique, ou sous format papier en mairie de Boulages. Ce document de synthèse n'a pas vocation à les remplacer, il les complète de manière synthétique.

L'équipe projet



Le projet éolien du Vent des Vignes



Commune
de Boulages



Communauté de communes
Seine et Aube



9 éoliennes

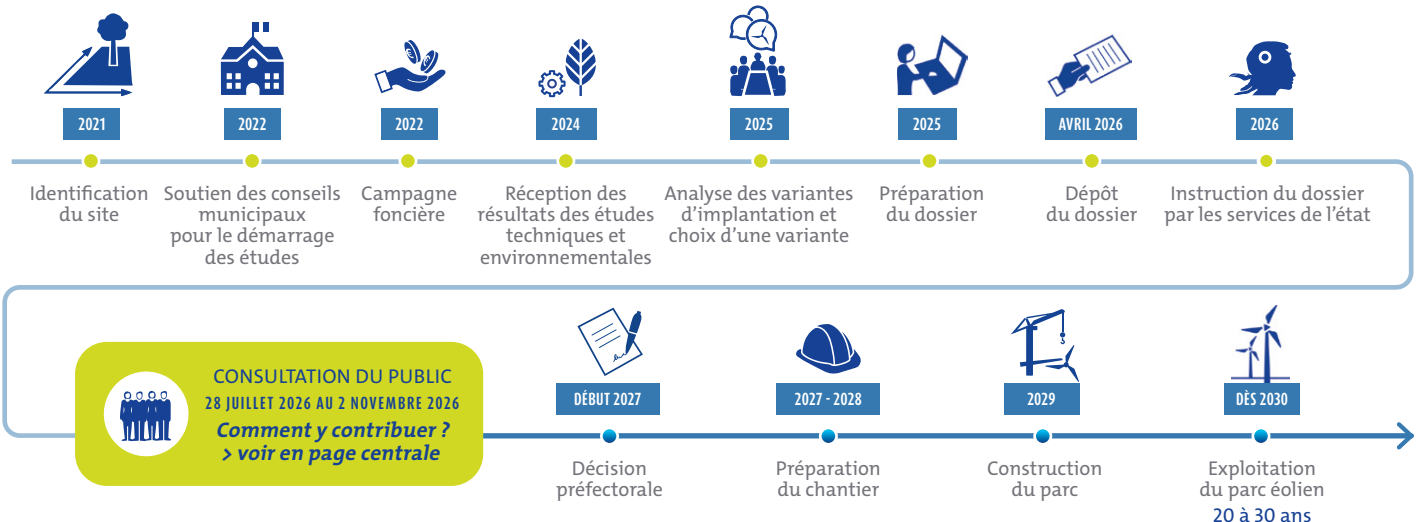


38,4 MW Puissance maximale
du projet



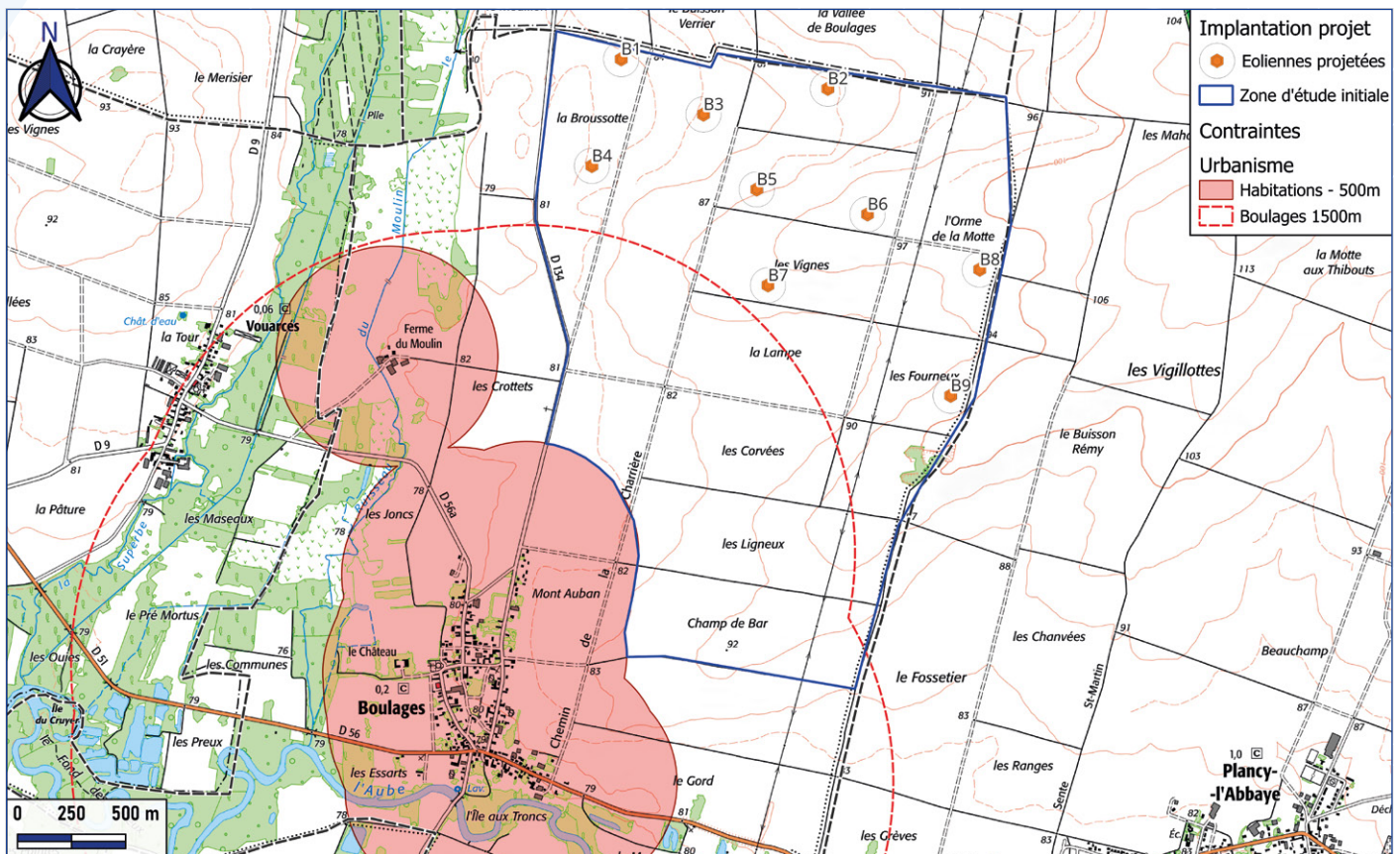
109 000 MWH / AN
> équivalent à 15 700 foyers de
la région alimentés en électricité verte

LES ÉTAPES DU PROJET



Quelle implantation pour le projet ?

Le choix du site d'implantation d'un parc éolien nécessite de prendre en compte son environnement dans son ensemble : paysage, patrimoine bâti, biodiversité, activité humaine, géologie, santé, acoustique, etc.



Les atouts de la zone d'implantation

*Une implantation intégrant les retours des riverains**

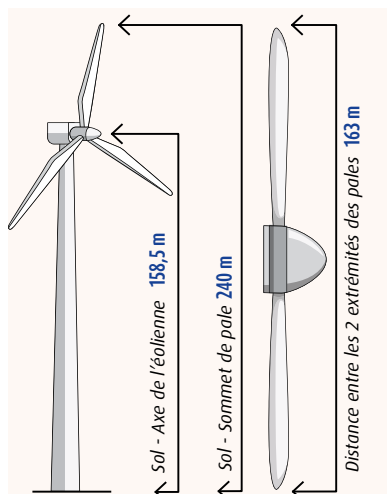
- ✓ Une distance minimale de 1 500 mètres du bourg de Boulages ;
- ✓ Un projet défini en concertation avec la commune ;
- ✓ Une distance minimale de 200 mètres par rapport aux haies et lisières ;
- ✓ La prise en compte des enjeux techniques et environnementaux.

(*Voir détails ci-après, partie Concertation)

Gabarit des éoliennes

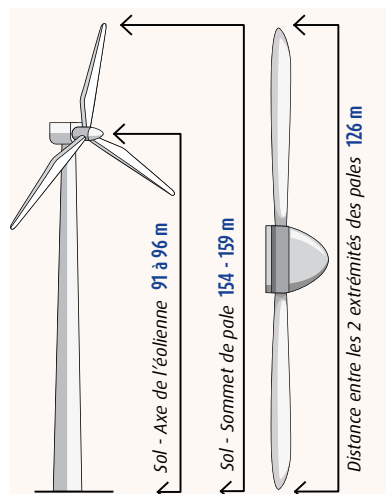
Les 6 éoliennes à l'ouest :

B1 B2 B3 B4 B5 B7



Les 3 éoliennes à l'est :

B6 B8 B9



Carnet de photomontages



Le carnet de photomontages joint au dossier présente 40 simulations visuelles du projet. N'hésitez pas à le consulter durant l'enquête publique.

Observés à une distance d'environ 35 cm, les photomontages avec un angle à 60° (pages de droite du carnet) permettent une perception du projet au plus proche de la réalité.

EN SAVOIR + → voir le carnet de photomontages.

La prise en compte de l'environnement

Durant plus d'un an, des études ont été réalisées sur la zone d'implantation et ses alentours par des experts indépendants. Ces évaluations écologiques, paysagères et techniques sont obligatoires. Elles constituent « l'étude d'impact sur l'environnement ». Elles permettent de confirmer la faisabilité du projet et définir une implantation en tenant compte des préconisations formulées.

Les conclusions des experts dans l'étude d'impact sur l'environnement :



Cigogne blanche



Busard
des roseaux



Pipistrelle
commune

✓ Cadre de vie des habitants :



Le rapport du bureau d'études conclut que le projet éolien du Vent des Vignes s'insère dans un territoire rural où la principale activité demeure l'agriculture.

Afin de respecter l'environnement des bourgs les plus proches, les éoliennes ont été implantées à plus de 1500 mètres du bourg de Boulages et près de 1000 mètres de la dernière habitation de Courcemain, là où la loi impose un minimum de 500 mètres. Au-delà des simulations effectuées dans les études, **des mesures de contrôle acoustiques seront réalisées** dans les six mois après la mise en service des éoliennes pour s'assurer que le niveau sonore est conforme aux normes en vigueur.

Le parc éolien n'émettra aucune onde, champ électro-magnétique ou infrason qui seraient susceptibles de porter atteinte à la santé des riverains, des troupeaux ou de tout animal domestique.

EN SAVOIR +

→ voir les paragraphes « Analyse de l'environnement humain » et « Évaluation des impacts sur l'environnement humain » de l'étude d'impact.

✓ Paysage et patrimoine :

L'étude paysagère, réalisée par le bureau d'étude Jacquel & Chatillon, identifie les lieux remarquables et porte une attention particulière à la visibilité du projet.

Le projet éolien du Vent des Vignes s'inscrit dans un territoire agricole et rural où le paysage éolien est déjà présent.

Les éoliennes seront surtout visibles à proximité du projet : depuis certains lieux de vie ou routes, elles peuvent être assez visibles.

En revanche, à plus grande échelle (le paysage global et le patrimoine), les effets restent limités : ils sont faibles sur les monuments historiques proches et très faibles, voire inexistant, sur les principaux sites touristiques et patrimoniaux.

EN SAVOIR +

→ voir les paragraphes « Analyse du paysage et du patrimoine » et « Évaluation des impacts sur le paysage et le patrimoine ».

✓ Biodiversité :

L'étude écologique a été réalisée par le bureau d'étude ENVOL environnement qui, après plus d'un an d'observations sur le terrain, conclut que le projet présente un impact résiduel très faible à faible vis-à-vis du milieu naturel et de la biodiversité.

Les études ont montré que les éoliennes du projet, localisées en plaine agricole (sans enjeu particulière), sont situées en dehors de tout zonage d'inventaire ou de protection.

• Espèces végétales



La zone d'implantation potentielle, ainsi que l'aire d'étude immédiate, sont essentiellement constituées de cultures, **une seule espèce végétale patrimoniale a été observée le long d'une culture de blé : le miroir de Vénus (fleur).**

Cette station a été évitée dans l'implantation finale du projet.



Miroir de Vénus

• Oiseaux



La zone d'implantation potentielle est localisée au sein du couloir de migration de la Grue cendrée et de quelques autres espèces. Cependant, les études des experts démontrent que le parc éolien du vent des Vignes ne rajoute pas de nouveaux effets pour l'avifaune vis-à-vis du contexte éolien actuel : notamment grâce aux mesures d'évitement-réduction mises en place. **Espèces observées : Grue cendrée, la Linotte mélodieuse et le Pluvier doré, le busard des roseaux, les cigognes blanches et noires, ainsi que les milans royaux et noirs.**

• Chauves-souris



Le cortège rencontré sur le site est peu diversifié et principalement composés d'espèces généralistes (Pipistrelle commune, Noctule commune, Noctule de Leisler, Oreillard gris et Sérotine commune). Au même titre que pour les oiseaux, le choix du gabarit de machine de nouvelle génération, plus hautes, permettent une plus grande garde au sol ce qui permet de réduire drastiquement le risque de collisions. De plus, afin de protéger les chauves-souris, le fonctionnement des éoliennes sera adapté : elles seront ralenties ou arrêtées temporairement lors des périodes de sortie des animaux.

EN SAVOIR +

→ voir les paragraphes « Environnement naturel » et « Évaluation des impacts sur l'environnement naturel ».

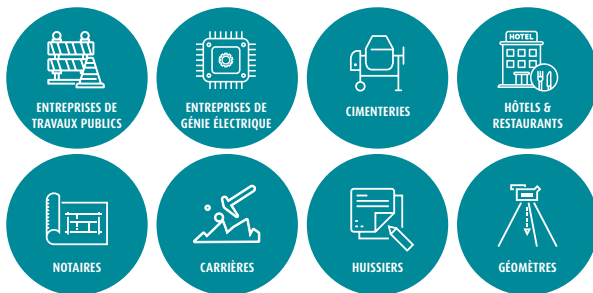
Quelles retombées pour le territoire ?

Les retombées économiques

Un potentiel pour l'économie locale

L'installation d'éoliennes procure des retombées économiques directes au territoire. On constate qu'entre 15 et 20 % du montant investi dans le projet, soit environ **10 à 13 millions d'euros sur ce parc éolien***, peuvent revenir aux entreprises locales parmi lesquelles :

LES PARTENAIRES LOCAUX DE NOS PROJETS :



Un soutien financier pour les collectivités locales

Comme toute entreprise locale, le parc éolien générera de nouvelles retombées fiscales pour les budgets des communes d'implantation, ainsi que ceux de l'intercommunalité et du département.



Chaque année pendant 20 ans, **325 000€*** de retombées fiscales potentielles pour un parc de **38,4 MW** avec 9 éoliennes.

** Ces chiffres sont calculés en fonction de la loi de finances. Ils peuvent donc être amenés à évoluer.*

Quelle concertation pour les riverains ?

4

années de concertation et d'information

2

permanences publiques

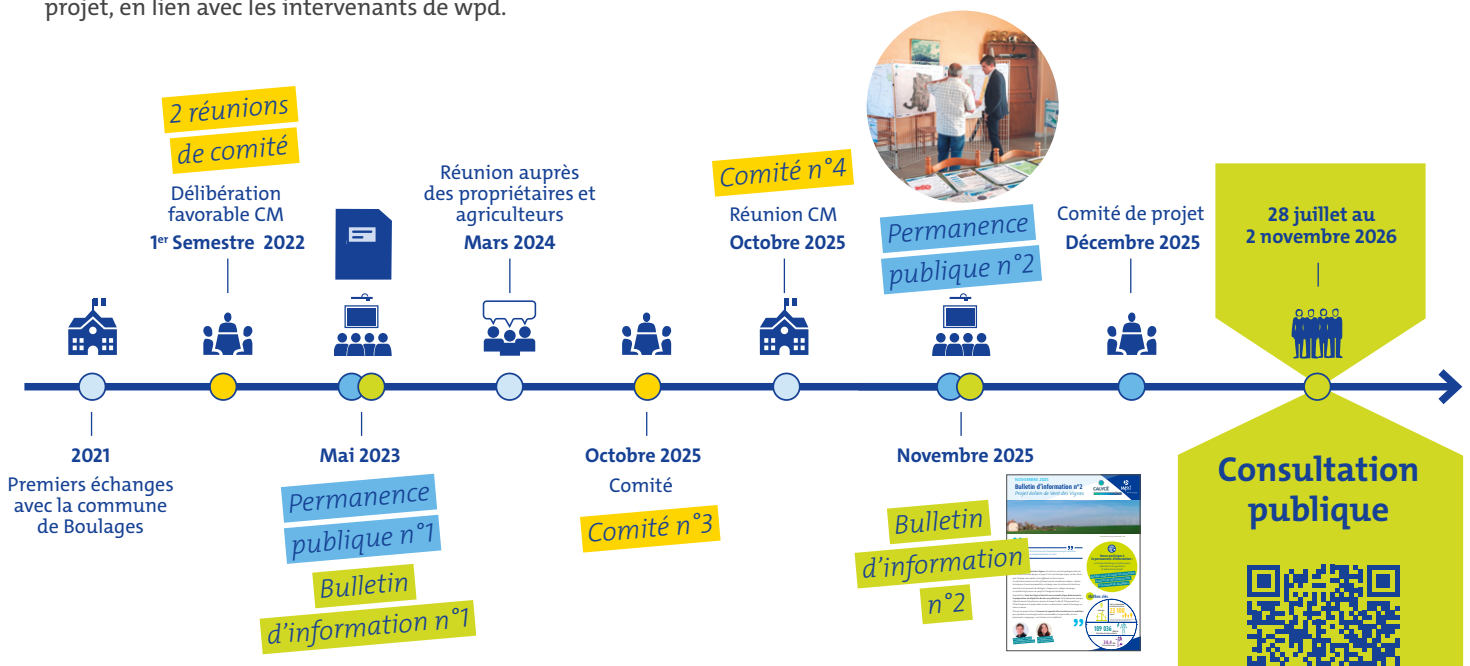


18



rencontres avec les élus locaux

La concertation et l'information du projet éolien de Boulages se sont concrètement réalisées grâce à une démarche fortement orientée vers les élus locaux et les propriétaires-exploitants. Elle a permis d'échanger sur l'éolien en général et l'implantation du projet, en lien avec les intervenants de wpd.



Comment contribuer à la consultation du public ?

- Pendant la durée de la consultation du public, le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/7464/> permet de consulter l'ensemble des documents liés au projet mais aussi de déposer des contributions.
- Celles-ci peuvent être envoyée directement à l'adresse mail suivante : consultation-du-public-7464@registre-dematerialise.fr
- Deux réunions publiques sont également organisées **les mardi 28 juillet et samedi 24 octobre à 10h en mairie de Boulages.**



L'éolien : réponses à vos questions



Acoustique

Quel est le son réellement émis par une éolienne ?



La loi française impose une contrainte très stricte. À distance minimum obligatoire (500 m d'une habitation), une éolienne produit en moyenne 35 décibels. C'est le niveau sonore dans une chambre silencieuse pour dormir dans des conditions optimales. Quand il y a déjà des sources de bruit dans l'environnement, comme la proximité d'une route, la loi protège le riverain, en limitant strictement la contribution sonore des éoliennes. Ainsi les parcs éoliens ne doivent pas ajouter plus de 3 dB la nuit et 5 dB le jour supplémentaires par rapport à l'ambiance sonore initiale.

Source : Arrêté ICPE du 26 août 2011

Démontage & Recyclage

Que deviennent les éoliennes et leurs matériaux en fin d'exploitation ?



Depuis juin 2020, la réglementation française oblige les exploitants à recycler ou réutiliser au moins 90 % de la masse de l'éolienne : métaux, câbles, béton, etc. Tous ces matériaux se recyclent ou se réutilisent (arrêté du 22 juin 2020).

Les pales (6 % du poids total de l'éolienne) sont la partie la plus complexe à recycler. Pour l'instant elles peuvent alors être broyées et valorisées comme combustible dans les cimenteries. Les cendres servent ensuite de matière première dans la fabrication du ciment.

Balisage

À quoi servent les lumières sur les éoliennes ?



Toutes les éoliennes sont dotées d'un système de balisage lumineux. De jour, celui-ci est caractérisé par une lumière clignotante de couleur blanche, installée au sommet de la nacelle de l'éolienne. De nuit, l'éclairage est rouge clignotant. Ce balisage a pour fonction de signaler la présence d'un obstacle aux usagers de l'espace aérien (militaires ou civils). Des expérimentations sont en cours pour adapter ce balisage : diminution de l'intensité de l'éclairage vers le sol, de la fréquence des éclats lumineux, déclenchement de l'éclairage à l'approche d'un aéronef (balisage circonstanciel), etc. En fonction des résultats, une généralisation à l'échelle nationale pourrait être envisagée.

Énergie et Territoire

Pourquoi continuer à mettre des éoliennes ?



- Développer un projet identifié en Zone d'accélération pour les énergies renouvelables (ZAE nR) ;
- S'implanter dans un territoire propice à l'éolien pour produire une électricité bon marché ;
- Favoriser le développement économique et de nouvelles retombées locales.

Santé

L'éolien peut-il avoir des conséquences sur la santé humaine ?



Aucune étude scientifique ne le prouve. Les différentes études de l'Anses et l'Académie de médecine concluent qu'« aucune maladie ni infirmité ne semble pouvoir être imputée aux éoliennes » (Anses, 2017).

Concernant les infrasons, l'ANSES certifie : « Il n'existe pas de risque sanitaire pour les riverains spécifiquement liés à leur exposition à la part non audible des émissions sonores des éoliennes (infrasons) ».

Selon l'Académie de médecine (rapport de 2017), un « effet nocebo » psychologique explique ces effets ressentis par certains : anticipant une gêne potentielle, c'est cette angoisse de la nuisance qui peut créer un mal-être chez une personne, allant jusqu'à provoquer des symptômes physiques.



Notre conviction : œuvrer pour couvrir nos besoins et ceux des générations futures tout en respectant notre environnement.



Face à l'urgence climatique, les énergies renouvelables produisent une énergie :

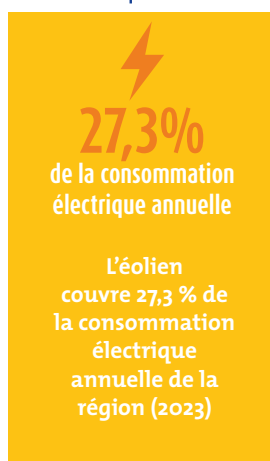
- très faiblement carbonée ;
- issue de sources inépuisables ;
- non émettrice de déchets.

Les énergies renouvelables renforcent notre indépendance en :

- relocalisant notre production d'énergie ;
- valorisant nos ressources locales ;
- diminuant l'importation d'énergies fossiles.

Un secteur d'avenir

L'éolien dans la région Grand-Est



L'éolien en France



* SDES, Tableaux de bord éolien et solaire (T1 2017 - T2 2024)
* RTE - via analysesetdonnees.rte-France.com & ODR

**Ministère de la Transition écologique,
"Développement harmonieux de l'éolien terrestre".



Producteur indépendant d'électricité 100 % renouvelable, wpd onshore France développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens terrestres. Depuis 2002, 46 parcs éoliens mis en service en France.

wpd compte huit agences réparties sur le territoire national : Boulogne-Billancourt, Dijon, Nancy, Nantes, Lyon, Cholet, Lille, Limoges et Reims, et emploie 120 personnes en France.

Proximité

Interlocuteur unique tout au long du projet, nous intégrons au mieux les enjeux locaux de chacun de nos parcs. Nos agences sur tout le territoire nous permettent d'être au plus proche de nos interlocuteurs.

À l'écoute

Nous plaçons la concertation au cœur de notre démarche, avec les élus, les habitants et tous les acteurs du territoire, via la mise en place d'un comité de suivi.

Fiabilité

Pionnier de l'éolien en France, nous bénéficions d'un solide savoir-faire grâce à nos équipes d'experts dédiés et d'une reconnaissance des services de l'Etat sur l'ensemble de nos projets.

Pour plus d'information et questions spécifiques, contactez-nous !

www.wpd.fr

wpd onshore France
9 rue Andre PINGAT – 51 100 REIMS – Tél. 06 73 64 50 39
c.zitouni@wpd.fr